

*Dans le présent document, toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.*

## **1. Généralités et cadre du travail de maturité**

### **1.1 Champ d'application**

Les présentes directives, établies par la Division santé-social-arts (DIVSSA) du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), définissent le cadre et les critères de suffisance du travail de maturité spécialisée (MSp) nécessaires à l'obtention du certificat de MSp, selon les bases légales en vigueur, soit :

- la Loi sur l'enseignement et la formation des niveaux secondaire II et tertiaire et sur la formation continue du 1er octobre 2008;
- l'Ordonnance concernant la délivrance du certificat de l'Ecole de culture générale de Delémont du 31 octobre 2006;
- les Directives concernant l'organisation de la maturité spécialisée à la Division santé-social-arts du Centre jurassien d'enseignement et de formation du 25 janvier 2012.

### **1.2 Cadre et attentes du travail de maturité**

Le travail de maturité (ci-après TM) est un dossier écrit d'une vingtaine de pages, annexes non comprises. Il est suivi d'une soutenance orale.

Dans le TM, l'étudiant développe de manière approfondie et documentée une thématique en relation avec son stage spécifique. Pendant celui-ci, l'étudiant tient un journal de bord dans lequel il consigne l'ensemble de ses observations et de ses réflexions. Ce journal de bord constitue une référence pour la rédaction de son TM. Il présente un caractère obligatoire, il sera rendu avec le TM.

Dans son TM, l'étudiant d'une part montrera sa capacité à s'interroger face aux situations professionnelles rencontrées et à les problématiser, d'autre part il montrera sa capacité à intégrer des contenus théoriques dans son travail à travers son analyse.

## **2. Objectifs et plan du travail**

### **2.1. Objectifs**

Le TM évalue si le candidat est capable de :

- observer et décrire l'institution ou le service;
- décrire et expliquer son rôle de stagiaire;
- mener une réflexion et analyser un cas pratique :
  - formuler une problématique;
  - expliquer les raisons de son choix;
  - présenter des pistes de compréhension de la problématique;
  - rédiger une conclusion mettant en évidence les acquis du stage;

- faire référence à des bases théoriques :
  - faire un lien entre théorie et pratique;
  - utiliser les acquis théoriques du certificat de culture générale.

## **2.2. Plan du travail**

Le TM est scindé en 2 parties, auxquelles s'ajoutent la bibliographie et les annexes:

- une première partie se voulant une description du stage de 20 semaines spécifique au domaine social;
- une seconde partie, analytique, présentant une problématique particulière étudiée par le candidat;
- la bibliographie;
- les annexes.

### **2.2.1. Première partie : Description du stage**

En préambule, le candidat décrit l'institution dans laquelle il a effectué son stage :

- il met l'accent sur la compréhension du fonctionnement et l'organisation du service de l'institution dans laquelle a été réalisé le stage;
- il présente et explique le rôle et les fonctions des différents professionnels de l'institution;
- il présente et explique la ou les difficultés, ainsi que les ressources, des personnes que l'institution accompagne.

Il présente ensuite un aspect particulièrement significatif pour lui de son stage:

- il s'appuie pour cela sur les objectifs de pratique professionnelle qu'il a fixés en début de stage et indique comment il les a menés ou non à terme;
- il définit son rôle au sein de l'équipe de professionnels;
- il décrit les responsabilités confiées et les activités effectuées;
- il décrit les difficultés rencontrées et précise les moyens et ressources mis en œuvre pour les dépasser;
- il indique en quoi le stage lui a été bénéfique et l'a confirmé dans son choix professionnel.

Cette première partie sera rendue préalablement afin de pouvoir être discutée et validée lors de la rencontre quadripartite de fin de stage; elle sera toutefois présente dans le document final.

### **2.2.2. Seconde partie : Présentation d'une problématique**

Par problématique, on entend la formulation à l'aide de questions ou d'hypothèses personnelles d'un ensemble de problèmes soulevés par le sujet choisi. Il s'agit donc de mener une recherche et une analyse personnelle à partir d'une situation significative issue du stage que l'on problématise (problématiser signifie poser le problème de recherche en en faisant ressortir les informations pertinentes et en étant dans le bon cadre spatio-temporel).

Le candidat s'appuiera donc sur une situation vécue dans son stage pour définir une problématique et mener une recherche ainsi qu'une réflexion dans ce sens.

Les éléments attendus dans cette seconde partie sont les suivants :

- une partie introductive dans lequel le candidat présente son sujet et parle notamment de la méthodologie employée pour la réalisation de cette partie; il évoque ainsi ce qu'il a fait pour mener à bien son travail : lectures, entretiens, etc.;
- le candidat motive brièvement son choix; il explique ce que cette problématique ou situation lui a fait découvrir sur lui-même;
- il présente des pistes de compréhension de cette problématique en analysant les causes, enjeux, conséquences, solutions;
- il met en évidence ce qu'il en retire en tant que stagiaire par rapport à sa perception initiale de la profession et de la population accompagnée dans le lieu de stage;
- il s'appuie pour son analyse sur
  - ses observations en stage ;
  - les entretiens menés avec son praticien formateur ou d'autres professionnels de l'institution;
  - les lectures et documentations sur le sujet;
  - les acquis théoriques du certificat de culture générale.

### 2.2.3. Bibliographie

Toute source consultée doit être consignée dans cette partie : livres, revues, articles, sites Internet, DVD, vidéos.

### 2.2.4. Annexes

Parmi les annexes, doivent figurer le journal de bord et la grille d'évaluation du stage.

## 3. Forme et structure du travail

La forme et la structure du TM doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- le dossier compte une vingtaine de pages, page de titre et annexes non comprises, et respecte le plan décrit au point 2 ;
- les deux parties du travail doivent être distinctes, la première comportera entre 3 et 5 pages (description du stage), la seconde entre 15 et 17 pages (analyse);
- la page de titre du travail fait référence à la problématique analysée, au lieu et à la période de stage, à l'enseignant responsable du suivi et à l'école;
- la description du stage et l'analyse doivent être mises en page selon une maquette informatique téléchargeable sur le site internet de la DIVSSA;
- la bibliographie est réalisée selon une maquette informatique téléchargeable sur le site internet de la DIVSSA;
- un soin tout particulier est mis sur le français, un travail comportant trop de fautes devra être corrigé dans un délai fixé par l'enseignant responsable;
- le dossier est relié;
- le dossier est rendu en trois exemplaires.

Les exigences décrites ci-dessus présentent un caractère obligatoire. Leur non-respect tout comme un plagiat ou une fraude entraîne un échec au TM.

#### 4. Reddition et délais

La première partie du travail (description du stage) doit être remise une semaine avant la date de la rencontre quadripartite finale à tous les participants, à savoir la personne de référence de l'institution, l'expert métier de la DIVSSA et le responsable du TM.

Lors de cette rencontre quadripartite, la personne de référence de l'institution valide l'exactitude de la description du stage en certifiant qu'elle correspond à la réalité observée sur le terrain.

La reddition finale du TM est fixée par un calendrier précis, édité en début d'année par l'ECG.

Le non-respect des échéances ci-dessus entraîne un échec au TM.

#### 5. Evaluation

##### 5.1. Modalités

Pour pouvoir soutenir son TM, le candidat doit voir son stage validé et sa description de stage jugée comme conforme à la réalité. Un échec sur un des deux éléments précédents rend le TM non recevable.

L'évaluation du TM est organisée selon les modalités générales suivantes :

- le travail est co-examiné et co-évalué entre l'enseignant ECG et l'expert HES;
- l'évaluation porte sur le dossier écrit et la soutenance orale ;
- la durée totale de la soutenance est de 30 minutes divisée en 2 parties : 15 minutes de présentation de la part du candidat et 15 minutes de questions de la part des examinateurs;
- le TM est évalué sur une échelle de 1 à 6, au demi-point ;
- le TM est considéré comme réussi si la note est égale ou supérieure à 4.

##### 5.2. Critères d'évaluation

Le TM est évalué sur 40 points. Les critères d'évaluation sont présentés dans la grille ci-dessous et classés dans trois rubriques :

- Suivi du travail            évalué par l'enseignant ECG (8 points)
- Travail écrit                co-évalué par l'enseignant ECG et l'expert HES (22 points)
- Soutenance orale        co-évaluée par l'enseignant ECG et l'expert HES (10 points)

# Maturité spécialisée, domaine social

## Directives relatives au travail de maturité

DIVSSA – FOR – DIR

SEG

Mise à jour : 02.06.2023

Critères généraux	Critères détaillés	I	S	B	Points
		0	1	2	
<b>Suivi du TM</b>					<b>8</b>
	<i>Autonomie</i>				
	1 Le candidat est capable d'évaluer sa progression et de faire appel aux personnes ressources en fonction de ses besoins.				
	<i>Références</i>				
	2 Les références choisies sont pertinentes et variées				
	<i>Investissement personnel</i>				
	3 Le journal de bord identifie les principaux éléments liés à l'élaboration du TM.				
	4 Le candidat a su par lui-même et sans rappel mettre en œuvre les conseils et recommandations donnés par l'enseignant chargé du suivi.				
<b>Travail écrit</b>					<b>22</b>
<b>Forme</b>	<i>Présentation</i>				
	1 La présentation générale est soignée (en particulier le TM est relié, la mise en page est adéquate et les illustrations sont de qualité)				
	2 Le travail est clairement structuré (selon plan)				
	<i>Langue</i>				
	3 La lecture du texte est fluide, le vocabulaire utilisé est spécifique et adéquat.				
	4 Le niveau de langue est correct (l'orthographe, la grammaire et la syntaxe sont l'objet d'une attention particulière)				
	<i>Citations, références</i>				
	5 Les conventions bibliographiques, des références et des notes de bas de page sont respectées selon les consignes de la maquette				
<b>Contenu</b>	<i>Problématique et méthodologie</i>				
	1 Le sujet est correctement délimité et la problématique est clairement exposée				
	2 La démarche du travail et les choix méthodologiques sont pertinents et expliqués de manière compréhensible				
	<i>Gestion des connaissances et des sources</i>				
	3 La mise en évidence des apports théoriques et/ou de la formation pratique suivie est cohérente et appropriée				
	4 Les sources sont assimilées et présentées avec exactitude				
	<i>Analyse et esprit critique</i>				
	5 Les liens entre théorie et pratique sont clairement identifiés et exploités à des fins de compréhension et d'étude du thème choisi.				
	6 Le thème est mis en perspective selon différents points de vue et avec prise de distance (méta-position).				
	<i>Conclusion</i>				
	7 Les conclusions personnelles sont pertinentes et en rapport avec le thème et le questionnement initial. Les éléments sont exposés de façon synthétique.				
	8 La conclusion s'ouvre sur un prolongement éventuel et/ou une autocritique				
<b>Soutenance orale</b>					<b>10</b>
	<i>Présentation</i>				
	1 Le niveau de langue et le choix des termes utilisés sont adéquats.				
	2 Les axes principaux et l'aboutissement du travail sont mis en évidence.				
	<i>Réponses aux questions des experts</i>				
	3 Les questions sont correctement comprises et peuvent être reformulées par le candidat.				
	4 Les réponses sont pertinentes dans le cadre du thème étudié.				
	<i>Perspectives</i>				
	5 Les bénéfices personnels du TM sont identifiés dans l'optique d'un travail ultérieur et/ou d'un questionnement du projet professionnel.				

La plupart des critères sont évalués par une appréciation « insuffisant », « suffisant » ou « bien » et apportent alors respectivement 0, 1 ou 2 points au total du TM. Les autres critères sont simplement atteints (1 point) ou non (0 point).

La note finale, arrondie au demi-point le plus proche, est calculée en multipliant par 5 le total de points obtenus divisé par 40 et en ajoutant 1.

### 5.3. Echec au TM

En cas d'échec, le TM doit être refait dans le cadre d'un nouveau stage de 20 semaines au minimum.

## 6. Encadrement

Le TM est suivi par un enseignant de l'ECG qui encadre et conseille le candidat pour la réalisation de ce travail. Le candidat tient un journal de bord dans lequel il note ses observations et réflexions; celui-ci peut-être demandé à tout moment par l'enseignant ECG.

Les rôles de l'enseignant ECG et de l'expert HES sont définis ci-dessous.

### 6.1. Rôle de l'enseignant ECG

- Il est le garant de la démarche méthodologique visant au bon déroulement du TM.
- Il assure le suivi de l'étudiant et informe le directeur de la DIVSSA en cas de difficulté.
- Il participe aux rencontres quadripartites.
- Il encadre et conseille l'étudiant dans la réalisation de son TM. Il n'intervient plus dans l'accompagnement du TM après le 15 décembre pour les élèves qui sont en stage spécifique au 1<sup>er</sup> semestre et après le 15 mai pour ceux qui sont en stage spécifique au 2<sup>ème</sup> semestre.
- Il assure les contacts avec l'expert HES.
- Il co-évalue avec l'expert HES le TM.

### 6.2. Rôle de l'expert HES

- Il co-évalue et co-examine avec l'enseignant ECG le TM.
- Pendant la phase de correction du TM (entre la date de reddition et la date de la soutenance du TM), il peut renseigner l'enseignant ECG, en tant que professionnel du domaine social, sur des questions spécifiques liées à la problématique abordée dans le TM.
- Il apporte un regard critique sur le TM et sur le dispositif de la maturité spécialisée en fonction du niveau attendu pour l'admissibilité en filière Bachelor de Travail social de la HES-SO.
- Il peut conseiller la direction de la DIVSSA en cas de nécessité de faire évoluer le dispositif de maturité spécialisée en fonction des besoins du niveau tertiaire.

Les présentes directives prennent effet au 1<sup>er</sup> août 2023.